

Les espaces verts et la biodiversité

Trouver des alternatives à l'utilisation des pesticides, préserver la ressource en eau, introduire, conserver et préserver la biodiversité... Que ce soit par l'innovation ou le recours à des pratiques ancestrales, les équipes des espaces verts de la ville améliorent notre cadre de vie.



Gérés en prenant en compte les enjeux du développement durable et le respect de la biodiversité, massifs floraux, jardins à vivre, espaces semi-naturels ou naturels, les 45 hectares d'espaces verts de la ville font l'objet de quatre types de traitement différenciés en fonction des usages.

Donnant d'Eragny son image de ville agréable et verdoyante qui protège l'environnement.

La Ville d'Éragny fait partie des 280 signataires de la **Charte régionale de la biodiversité**. Comme tous les adhérents régionaux, elle s'engage à promouvoir l'ensemble des bonnes pratiques favorables à la biodiversité.

La Charte aide les structures à établir un plan d'actions pour respecter l'environnement. Ses objectifs s'articulent autour de cinq thèmes :

- préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- investir dans un bien commun, le capital écologique
- développer, partager et valoriser les connaissances
- susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Infos pratiques

2 libellules obtenues en 2013 dans le cadre du Concours Capitale française de la Biodiversité

3ème fleur obtenue en 2017 dans le cadre du Concours des Villes et Villages fleuris



Liens utiles

L'agglomération a voté un plan de prévention du bruit Liste des engagements de la Charte régionale de la biodiversité